



DELIBERATION
N° CM 32/045/2024

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 2 avril 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 21 mars 2024 et 27 mars 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,

M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Michel BURILLO qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Adeline CLOGENSON, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre PAREUX

• **Dépôt des autorisations d'urbanisme et de travaux au bénéfice de la commune**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article 1.422-1

Considérant que les règles touchant à l'affectation et à l'occupation des sols sont opposables aux personnes publiques et privées,

Considérant que les travaux sur le patrimoine immobilier de la commune, prévus au budget 2024, doivent faire l'objet d'autorisations de travaux, d'enseigne, de permis de construire, d'aménager ou de démolir, et de déclarations préalables,

Considérant que le Maire doit être autorisé par le Conseil Municipal pour présenter une autorisation d'urbanisme au profit de la municipalité,

Sur le rapport de Madame Christine ROUSSET, Conseillère Municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer au bénéfice de la commune les autorisations de travaux, d'enseigne, de permis de construire, d'aménager ou de démolir, et de déclarations préalables, pour les travaux sur le patrimoine immobilier prévus au budget 2024.

Le 4 avril 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

A blue circular official stamp of the Mairie d'Ollainvillers, Meuse, is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Girardeau'. The stamp contains the text 'MAIRIE D'OLLAINVILLERS' and 'MEUSE' around a central emblem.